

L'ÉTOILE DU NORD

Agriculture, Colonisation, Commerce et Industrie.

ABONNEMENTS.

CANADA ET ETATS-UNIS.

Un an.....50cts

Six mois.....25cts

L'abonnement est strictement payable d'avance.

Journal Hebdomadaire,

Paraissant le Jeudi.

ALBERT GERVAIS, Propriétaire et Administrateur

BUREAU ET ATELIER: RUE MANSEAU.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs

ANNONCES.

Lièrre insertion par ligne.....10cts
Insertions subséquentes.....5

Les annonces à long terme seront publiées à des conditions
avantageuses.

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut
donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration
de son abonnement et avoir payé tous les arrérages.

5ième ANNEE

JOLIETTE, JEUDI, 10 JANVIER 1889

No 23

No. 28

LES

DRAMES DE LA VIE ET DE LA MORT

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE V

—Très bien.
Rosas écrit.
—Combien de pieux pour les pi-
lotis ?
—Cinq mille.
—Leur longueur ?
—Six varas.
—Combien de toises de pierres
pour la maçonnerie ?
—Quatre mille.
—Combien de temps pour ache-
ver le travail ?
—Deux ans.
—C'est bien long, dit Rosas en
ramassant ses notes dans un carton
placé sur la table. Maintenant, mon
sieur, suivez-moi.

Robert obéit. Il ne fut plus ques-
tion de chiffres, de science, mais
bien de culture et de fleurs.

—Voilà mes roses, en avez-vous
vu de plus belles, de plus variées ?
Et de sa main fine et blanche le
gouverneur relevait la fleur pour
en faire admirer les feuilles trans-
parentes, le coloris délicat et chas-
ser l'insecte nuisible à sa beauté.

—Les fleurs ! je ne connais rien
de si charmant et dans mes rares
moments de repos, je les cultive
moi-même. C'est un plaisir si grand
de voir la plante pousser, le bouton
naître, se former, s'épanouir. Mais
je m'oublie ; je vous laisse à vos
travaux, monsieur l'ingénieur, des
affaires plus sérieuses m'appellent.

D'un geste gracieux Rosas pri-
congé de Robert, confondu de le
voir sans escorte, sans gardes tra-
verser la foule qui attendait aux
portes de la quinta. Cet homme que
l'on disait un lâche n'avait donc
pas peur des vengeances accumu-
lées sur sa tête ? ou bien était-il
vrai que sous le débrailé de sa che-
mise de gaucho, une fine cote de
mailles le mit à l'abri du poignard ?
On disait même que sa fille Manue-
lita goûtait à tous les plats servis
devant son père, afin d'être la pre-
mière victime du poison et que
Rosas, semblable à l'empereur ro-
main ne reposait jamais deux nuits
dans la même chambre où d'au-
teurs, son mulâtre Eusebio cou-
chait en travers de la porte.

Robert, après s'être assuré qu'une
nappe d'eau souterraine proven-
ait des hauteurs avoisinantes, re-
vint à la quinta toujours dans la
voiture mise à ses ordres ; il ne vit
pas le gouverneur, un de ses aides
de camp lui remit de sa part un
billet de mille piastres, comme ac-
compte sur ses appointements d'in-
génieur attaché au cabinet du mi-
nistre de la guerre, et une invita-
tion pour assister, le soir même, à
une tertulia chez dona Manuelita de
Rosas.

Le vieux sambo ne l'attendait
plus dans la maison de la Recon-
quista ; aussi sa joie, son étonne-
ment se confondaient dans un mu-
lisme tout à fait en dehors de ses
habitudes.

—C'est bien moi ! Joachim, crie
Robert en serrant dans ses mains
celles du nègre ; je suis sorti sain
et sauf des griffes de Rosas et sans
la moindre égratignure ; pour moi

le tigre a bien voulu faire patte de
velours

A présent me voilà presque un
personnage et tiens ! voilà un billet
de mille piastres qui te prouve en
quels termes nous nous sommes
quittés le gouverneur et moi. Cours
me changer ce papier, apporte des
provisions et surtout passe chez un
tailleur ; il me faut à l'instant un
costume complet de cérémonie, ha-
bit noir, pantalon noir, gilet blanc,
cravate... ah non ! gilet rouge, cravate
écarlate. L'amitié vit de con-
cessions, ajouta-t-il en riant, et j'en
dois à mon nouvel ami.

Joachim osait à peine toucher le
papier qu'avait tenu la main du ty-
ran et restait ébahi, roulant ses
gros yeux blancs dans sa face noire,
ouvrant démesurément la bouche
sans pouvoir en tirer un son.

—Presse toi, mon ami, car dans
ce bon pays on ne sait ce que le
lendemain vous réserve et je veux
dîner aujourd'hui avec toi, finir en-
semble cette fameuse bouteille de
pakarète, dont tu deviens avare, ob-
serva Robert en souriant.

—Oh ! pas pour ce soir ! Excel-
lence, non, pas pour ce soir. re-
prend le nègre revenu à lui-même ;
plus tard je ne dis pas, aujour-
d'hui, avec les piastres de Rosas, je
vous apporterai une bouteille de
champagne.

Et il sortit aussitôt.
Robert songeait à tout ce qui
s'était passé depuis le matin, il lui
semblait avoir fait un rêve.

—Voilà de ces coups du hasard
que nul ne peut prévoir dans la vie,
disait-il tout haut en arpentant à
grands pas le parquet dallé de sa
chambre. Hier misérable, vivant de
la charité d'un pauvre nègre, au-
jourd'hui ingénieur de Rosas ; ce
matin errant, sans but, loin de mon
pays, désireux de me perdre dans
la foule ; ce soir couché dans un
palais, le point de mire des courti-
sans du maître. Ah ! la vie ! bien
souvent celui qui combat pour elle, in-
sensé celui qui demande au soir le
mystère du lendemain. A chaque
jour suffit sa peine ; pourquoi n'ai-
je pas toujours mis en pratique cet-
te maxime de l'homme sage ?

Puis se jetant dans son fauteuil,
il se mit à sourire tristement pour
compléter sa pensée, regardant bon-
nement les eaux du fleuve char-
rier, pour les perdre dans l'Océan,
les branches arrachées à sa source.

Ses yeux en parcourant les di-
vers objets qui l'entouraient, s'ar-
rêtaient surpris sur un livre ouvert
sur la table, pourtant il ne se rap-
pelait pas en avoir laissé à cet-
te place et le sambo ne savait pas lire
Il feuilleta ce petit volume avec cu-
riosité, remarqua des observations
écrites sur les marges : c'était l'*Imi-
tation de J.-C.*

Ce titre le lui fit d'abord repous-
ser, machinalement il le reprit,
l'ouvrit de nouveau et tomba, com-
me par hasard, sur une page bien
souvent parcourue ; le papier por-
tait la trace de froissements, de lar-
mes encore humides.

Il lut jusqu'au bout et avec la
plus grande attention le chapitre :
*Comment un homme dans l'affliction
voit s'abandonner entre les mains de
Dieu*

Quel langage nouveau ! quelles
idées inconnues se présentent à
Robert. Quoi ! s'incliner sous la
verge qui corrige ! s'abandonner à
Celui pour qui rien ne se fait sur
terre, sans raison, sans dessein et

sans l'ordre de sa providence, à
Celui qui pénètre tout, à qui rien
n'est caché, qui connaît les choses
futures avant qu'elles n'arrivent.
Qui donc ose donner ces conseils ?
Moi, mon fils, lit plus loin Robert,
moi qui me suis fait le plus hum-
ble, le dernier de tous, afin que
mon humilité m'apprit à vaincre ton
orgueil ; moi qui dis : Venez, vous
tous qui souffrez, qui êtes oppres-
sés, et je vous ranimerai.

Il lisait encore quand le sambo re-
vint avec ses provisions et le tail-
leur demanda. Robert ferma le
livre avec une sorte de crainte
mystérieuse, surpris de trouver en
quelques lignes des vérités qui s'ad-
dressaient si bien à l'état de son
âme, et le plaça bien en vue, sur
un rayon de la bibliothèque ; puis
après s'être occupé de sa toilette, il
se mit à table ; le sambo ne voulut
jamais s'asseoir à ses côtés, il se
tint derrière lui comme un domes-
tique de bonne maison.

—A qui est ce livre, Joachim ?
demanda Robert en désignant
l'*Imitation*.

—Je l'ignore, Excellence.
—Sais-tu ce qu'il contient ?
—Non, je ne sais pas lire.
—Il n'était pas hier à cette place ?
—C'est possible.

—C'est étrange, se dit le jeune
homme tout rêveur, il était encore
ouvert à une page qui semble s'ad-
dresser à moi !

La nuit s'était faite, l'heure du
depart arrivée, Robert fit chercher
une voiture et, avant de quitter le
sambo, lui remit quelques pièces
d'or.

—Voilà les gages, conserve moi
mes effets, mes livres ; je revien-
drai me reposer ici pendant mes
rares apparitions à Buenos-Ayres. Je
n'oublierai jamais, mon vieil ami,
que tu as été bon pour moi dès la
première heure.

Devant les hésitations du nègre à
accepter de l'argent, il ajouta :

—Tu es à mon service, Joachim,
je puis avoir besoin de toi, ne refuse
pas ce qui t'est dû.

Et le salut d'un geste amical
il s'éloigna pour la quinta de Pa-
termas.

Robert trouva dans les salons du
gouverneur une réunion nombreu-
se, peu de femmes, presque toutes
filles ou femmes des fonctionnaires
publics, mais beaucoup d'hommes
en grande partie des agents diplo-
matiques étrangers, des militaires
en uniforme ; l'assemblée paraissait
froide, toutes les figures grimaçant
un sourire, on sentait la contrainte,
malgré les efforts de dona Manue-
lita, qui avec amabilité cherchait à
mettre chacun à son aise.

Ce fut elle qui vint au-devant de
Robert, un peu embarrassé de sa
personne au milieu de ce monde in-
connu et officiel.

—Monsieur Maussinz, mon père
m'a longuement parlé de vous ;
j'étais désireuse de faire votre con-
naissance.

—Moi aussi, signora, mais à un
titre bien différent, je desirais de-
poser mes hommages aux pieds de
la fille de Rosas.

—Appellez-moi Manuela, je pré-
fère ce nom à tous les vains titres.

—Alors aux pieds de cette Ma-
nuelita dont on m'a vanté la bonté,
le cœur généreux et dont je ne con-
naissais pas encore la grâce char-
mante.

—Vous êtes flatteur, monsieur
Maussinz, et digne d'être Français,

quoique mon père vous appelle le
nouveau Moïse suisse.

Ce nom de Moïse (sauvé des
eaux) ne plut guère au jeune hom-
me, à cause des souvenirs qu'il
évoquait ; Manuelita s'en aperçut
sans doute, car elle ajouta :

—Comme Moïse, ne devez-vous
pas faire jaillir l'eau d'une roche
stérile ? Vous m'expliquez cela ;
en attendant donnez-moi votre bras,
je vais vous présenter à ces signo-
ras.

Elle se perdit dans la foule avec
le jeune ingénieur.

La fille de Rosas pouvait avoir
une vingtaine d'années ; petite sans
être belle, elle était plus que jolie,
d'une élégance parfaite, un peu oc-
cupée de l'effet qu'elle pouvait pro-
duire sur les étrangers, non par co-
quette, mais au point de vue de
l'influence à exercer dans les rela-
tions diplomatiques, car elle était
le véritable ministre des affaires
étrangères. Les traitants du reste
avec une habileté, un tact extraor-
dinaire, et là où la colère, les exi-
gences du père eussent échoué, la
fille savait triompher par la douceur
et la persuasion ; ses grands yeux
noirs, intelligents ou passait parfois
une flamme, étaient ordinairement
tristes et rêveurs.

Manuelita, reine et maîtresse
dans cette maison de son père, était
l'unique affection de Rosas ; le con-
naissant mieux que lui-même, sa-
chant le moment opportun pour ob-
tenir une grâce, ne bravant jamais
son courroux, ses emportements.
Admiratrice enthousiaste de Rosas,
elle l'excusait toujours et quand sa
main généreuse distribuait une au-
monne, ouvrait la porte d'un cachot,
c'était toujours au nom du gouver-
neur.

(A continuer.)

Terre à Vendre.

Dans le Township de Rawdon, à
proximité du Bureau de Poste, des
moulins et autres accommodations.

UNE TRÈS BONNE TERRE

Premièrement la propriété de

M. John Smiley.

Vente à bon marché et à condi-
tions faciles. Pour plus amples in-
formations, s'adresser immédiate-
ment au propriétaire

JOHN HANNON, Rawdon.

Avis Important !

M. Ald. Charland,

Huissier de la Cour Supérieure

—ET—

Agent collecteur résidant à Joliette

M. Charland, tout en exécutant sa commis-
sion comme huissier de ce district, s'occupe
attentivement de toute collection que le pu-
blic en général et les marchands de la ville
en particulier voudront bien lui confier. Les
membres du Bureau, trouveront en ce mon-
sieur, un serviteur zélé et entendu dans l'ex-
ercice de sa charge. La commission, chargée
pour la collection sera modérée dans le prix.

Monsieur Charland ayant fait un cours
classique, parle facilement et correctement les
deux langues française et anglaise, facilitant
par là les personnes qui faisant affaires avec
les anglais de ce district, voudront lui donner
leur encouragement.

Le Bureau de M. Charland se tiendra ou-
vert de 9 hrs a. m. à 4 hrs p. m. au bureau de
Mr J. M. Tellier avocat de cette ville, au
coin des rues Notre-Dame et place du mar-
ché, Block Fish, où à sa maison privée, sur la
rue St Viateur.

Vins Français !

J. S. AYBRAM,

FABRICANT,

Rue ST-LOUIS,
A JOLIETTE.

VINS CLARET, VINS DE CHAMPAGNE,
VINS DE LIQUEURS.

Tous ces vins sont garantis purs raisin et
sans alcool

M. J. S. AYBRAM se chargera de la mise
en bouteille à toute personne qui lui en fera
la demande et sans augmentation de prix.

Les prix à la satisfaction de tous.

31 Oct 1888, No 13—1 aa

E. MIGUE,

Marchand en Gros de

VINS FRANÇAIS, — Sicile (vins de
messe) Sauterne, Medoc Floirac etc. etc.
des meilleures marques.

VINS D'ESPAGNE, — Oporto, Tara-
gona, Cherry, Malvoisie etc., etc.

VINS CANADIENS, — Si bien appré-
cié du public.

EAU DE VIE, — (Brandy) Hennessy
Martel, Robin etc., en caisses et Barils.

GIN, DE KUYPER, — En caisses et
Barils.

WHISKY ET RYE, — En entrepot
(Bonded ware House) peut être vendu
en transfert ou droit payer.

BIÈRE ET PORTER, — Des M^{rs}
Molson & Frère, en caisses, Barils, demi
Barils, et quart de Barils.

M. E. MIGUE.

Licencier en gros,

(invite spécialement Messieurs les
Hoteliers à lui donner leurs ordres,
ils trouveront les mêmes avantages
à prix qu'à Montréal et Québec.
Jomme par le passé il tiendra tou-
jours un bon assortiment

D'ÉPICERIES, FRUITS, PÂTES
ALIMENTAIRES, CONSERVES DE
TOUTES SORTES.

En face de son magasin, sont
dangar est toujours rempli des meil-
leures marques de

Farines Fortes, Provisions,
Lard, Sel, Grains, Etc., Etc., Etc.,
COIN DES RUES

De Lanaudière & St-Pierre,
JOLIETTE, P. Q.

Grande Chance pour les Cultivateurs !

Nous conseillons fortement aux cultiva-
teurs de faire usage de la célèbre Charrue de

M. Sévère Chaussé,

Fabricant de Charrues, Etc.,
L'Épiphanie, P. Q.

Cette charrue est certainement celle qui
devrait être en usage partout. Tous ceux qui
s'en servent en sont très satisfaits, elle est élé-
gante, fait l'ouvrage à perfection, a l'oreille
trempée plus solidement que toute autre et se
vend garantie sous tous rapports.

Essayez-la avant de vous en procurer ail-
leurs et vous aurez pleine et entière satisfac-
tion. Le prix est de \$12.00.

Vente à conditions faciles

Adressez-vous à

M. SÉVÈRE CHAUSSE,

L'Épiphanie, P. Q.

No 9, 4 Oct. 1888—6m

L'ETOILE DU NORD
Administrateur et Rédacteur: ALBERT GERVAIS.
Rue Manseau, Joliette, P. Q.
ABONNEMENT
Pour une année... 50cts
6 mois... 25cts
Strictement payable d'avance.

L'ETOILE DU NORD
JOLLETTE, JEUDI, 10 JANVIER 1889

La lumière électrique.

Mardi dernier, le 8 du courant l'assemblée convoquée par M.M. les Conseillers de cette Ville, a eu lieu dans une des salles de l'Hôtel de Ville à Joliette.

M. J. H. Renaud a bien voulu donner un compte rendu des travaux faits par la Corporation durant l'année 1888.

La salle était comble, M.M. Geo. Champagne, F. O. Dugas A. Fontaine et D. Désormiers ont aussi pris part à la discussion.

Il est regrettable que cette assemblée aie eu pour résultat de noircir les faits et l'intention qu'avaient nos Conseillers en voulant doter notre ville d'un système complet d'éclairage à la lumière électrique.

Si l'on en juge par les revenus réels qu'aurait certainement retiré la Corporation, le coût de cette installation n'était pas excessivement élevé.

L'opposition soulevée par quelques orateurs à cette assemblée aura pour effet, paraît-il, que la Cie Royale Electrique, représentée par un de ses agents, dont les capacités en cette matière ne sont pas à discuter, d'établir et réfuter les raisons objectées par les opposants, par rapport aux dynamos qu'il disait-on, ne donneraient pas satisfaction, quant à la durée. En attendant nous croyons être bien renseignés en annonçant à nos lecteurs que lorsque de nouveau la lumière électrique fera son apparition dans nos rues et que la Compagnie après en avoir démontré la capacité à la satisfaction de tous, une Compagnie se formera et continuera l'œuvre commencée par nos Conseillers qui, certainement n'avaient eu en vue que le bien être et l'avancement de notre ville.

L'avenir nous démontrera qui avait raison ou tort.

Cette assemblée était présidée par M. J. B. Chapdelaine riche citoyen de notre ville.

Parlement Provincial.

Ouverture de la session

QUÉBEC 9 JANVIER

La troisième session du sixième parlement de Québec s'est ouverte, aujourd'hui, avec le cérémonial ordinaire. Son Honneur le juge Bosse, qui remplace le lieutenant-gouverneur, a lu le discours du Trône.

DISCOURS DE TRÔNE

Voici le discours du trône prononcé à l'ouverture de la législature locale, à Québec, hier :

Aux honorables Messieurs du Conseil législatif et de l'Assemblée législative.

Je suis certain d'exprimer vos sentiments et ceux du peuple de cette province en disant que nous regrettons l'absence en cette circonstance, à cause de maladie, du chef de l'Exécutif, et que nous désirons tous sincèrement voir ce dernier bientôt rétabli à la santé et le voir reprendre ses fonctions qu'il remplit si dignement.

Des raisons particulières ont retardé la conversion de la dette consolidée de la province de Québec, conversion adoptée par vous à la dernière session, mais mon gouvernement espère mener à bien cette opération financière qui doit lui permettre de consacrer des sommes considérables pour promouvoir les intérêts publics à l'instruction publique, à l'agriculture, à la colonisation.

L'acte passé le dix-sept juillet dernier pour amender la loi relative aux magistrats de districts ayant été déposé par les autorités fédérales parce que celles-ci aient nommé les

juges additionnels demandés par cette législature, mon gouvernement a été obligé de mettre, en vigueur dans la ville de Montréal, l'ancienne loi des magistrats de districts, afin d'apporter remède à l'encombrement des affaires judiciaires dans la métropole du pays.

Vous serez de nouveau appelés à élire de nouveau cette loi avec certaines modifications que les circonstances ont rendu nécessaires, afin de remédier aux difficultés qui se rencontrent dans l'administration de la justice à Montréal et d'affirmer les droits de cette législature.

La correspondance relative au désaveu de cette loi vous sera soumise.

Le gouvernement fédéral ayant soulevé des doutes quant aux droits de cette province à la propriété d'une certaine partie des terres de la couronne appelées limites à bois (beachlots), mon gouvernement a cru devoir protester rigoureusement contre un tel empiètement dont les conséquences seraient désastreuses. On vous communiquera le mémorandum adressé à ce sujet aux autorités fédérales, ainsi que les documents qui ont trait à cette question.

Les autorités fédérales ayant été consultées par mon gouvernement au sujet du bill des Jésuites elles ont répondu que la question du désaveu de ce bill, était à l'étude et en conséquence les principales clauses de ce bill n'ont pu encore être mises à exécution et ne pourront l'être qu'à l'expiration du délai dans lequel le désaveu peut être prononcé.

Selon le désir de cette législature le département de l'agriculture et de la colonisation a été confié aux mains d'un agronome praticien, dont l'administration sera, je l'espère, féconde en succès pour ces deux grandes entreprises nationales, et vous avez sans doute appris avec plaisir que c'est à un représentant de la minorité de cette province et à un député des cantons de l'Est que ce département a été confié.

On vous soumettra une mesure dans le but d'accorder des prix spéciaux et honorifiques aux cultivateurs qui se seront distingués d'avantage, afin d'exciter chez cette classe une noble et légitime émulation. Les statuts révisés de cette province son en vigueur depuis la proclamation du premier janvier courant et la distribution en est faite avec toute la diligence possible. Des mesures efficaces ont été prises pour assurer la perception des sommes dues à la province et l'exécution de la loi des licences. Les crédits que vous avez votés pour les compagnies de chemin de fer ont eu pour effet de faire avancer les travaux sur un certain nombre de ces chemins où ils ont été poussés avec énergie; et il me fait plaisir de vous annoncer que quelques uns de ces chemins de fer sont terminés et en pleine opération.

Le subside accordé, à la dernière session, à la compagnie du pont de chemin de fer de Québec, a été mis à la disposition des promoteurs de cette entreprise importante aux conditions déterminées par la loi.

En vertu de la loi 51 et 52 Victoria chapitre 12, mon gouvernement en même temps, s'est efforcé de nommer des arbitres pour régler les questions que les gouvernements d'Ontario et de Québec pourraient soumettre.

Nonobstant plusieurs entrevues et une volumineuse correspondance, les deux gouvernements n'ont pu s'entendre, mon gouvernement insistant pour ne soumettre que les questions qui ont trait au fonds des écoles et le gouvernement d'Ontario insistant pour y en ajouter d'autres. Il y a cependant raison d'espérer que la question sera réglée avant peu à la satisfaction des deux provinces.

Messieurs de l'Assemblée Législative, Les comptes publics pour l'année fiscale finissant le 30 juin dernier seront déposés devant vous sans délai, ainsi que les estimations supplémentaires pour l'année courante et l'exercice financier de 1889-90.

Vous observerez avec plaisir que l'espoir d'un surplus pour l'année 1887-88 a été réalisé et que l'économie la plus stricte a été pratiquée.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif et Messieurs de l'Assemblée Législative.

En vue de réaliser la promesse

faite à la dernière session, un projet de loi sera soumis pour le règlement aussi équitable que possible de la question d'exemption de taxes de certaines propriétés affectées à des fins de religion, d'éducation et de charité. Vous serez appelés à prendre en considération les amendements à la loi de 1885 concernant les asiles d'aliénés, amendements fondés sur les recommandations contenues dans le rapport de la commission chargée d'étudier cette importante question afin d'apporter un remède au malaise créé par cette loi. Plusieurs autres bills vous seront aussi soumis; particulièrement un bill concernant l'acte des élections contestées de Québec et deux autres concernant l'acte des mines et l'acte des licences. J'ai une entière confiance que vous apporterez à l'étude de ces questions un tant toute l'attention qu'elles exigent et je prie la divine Providence de bénir vos travaux.

L'adresse en réponse au discours du trône sera probablement proposée demain. M. L. P. Pelletier sera probablement le proposeur à l'Assemblée, appuyé par le Dr Forest au conseil législatif, elle sera proposée par le Dr Marcil, appuyé par M. Larochelle.

La société d'industrie laitière.

Le District de Joliette va avoir cette année l'avantage de recevoir la visite des membres qui composent cette société. La Convention annuelle se tiendra les 23 et 24 Janvier courant à l'Assomption. Nul doute que les cultivateurs de ce District se rendront en foule pour entendre les nombreux conférenciers qui se feront entendre en cette circonstance. C'est un véritable manne que ne manquera pas d'aller cueillir tous ceux qui désirent l'avancement de l'industrie laitière en ce pays.

Nous appelons spécialement l'attention de tous les cultivateurs de notre Comté sur la circulaire de la Société d'industrie laitière que nous publions ci-après et nous les invitons à se rendre en foule les 23 et 24 Janvier courant, aux séances de cette société.

La Société d'industrie laitière de la Province de Québec, tiendra sa convention annuelle, mercredi et jeudi, les 23 et 24 janvier 1889 à l'Assomption, dans la salle académique du Collège.

Il y aura quatre séances de jour et une séance solennelle et présentation d'adresses le mercredi soir. On espère qu'à cette séance le nouveau Ministre de l'Agriculture ou son représentant, ainsi que plusieurs autres personnages importants, prendront la parole.

Les conférenciers inscrits pour cette convention sont :

- M. H. M. La Braudon, Montréal; Mr l'abbé J. B. Chartier St-Hyacinthe; Mr l'abbé Montminy, St-Agapt; Mr l'abbé C. Gasse, St-Sulpice; Mr A. R. Jenner Fust, Lachenaie; Dr Ed. Bruneau Soral; Dr J. A. Couture, Québec; Mr A. Casavant St-Dominique; Mr F. X. Thibault, Ste-Therese; Mr J. C. Chapais, St-Denis; Kam; Mr D. H. McPherson, Lancaster; Mr Alexis Chicoine, St-Marc; Mr L. J. A. Marsan, L'Assomption et M. Painchaud, Cote et McDonald, inspecteurs.

Tous les membres pour 1888 et tous ceux qui souscriront assez tôt pour 1889 savoir : la somme de \$1.00; au moins 4 jours avant la Convention, recevront un billet de délégué qui leur donnera droit à une réduction de passag sur les chemins de fer.

Afin de rendre la Convention plus intéressante, tous les fabricants de beurre ou de fromage, ainsi que les autres membres de l'Association, sont invités à faire des notes écrites sur les questions qui peuvent se présenter à eux et à soumettre ces notes à la Convention.

Les cultivateurs et les autres intéressés au progrès de la laiterie doivent se faire un devoir comme un plaisir d'assister à cette Convention d'où ils devront rapporter des renseignements d'une grande valeur pour leurs succès agricoles ou industriels.

Les membres de l'Association ont droit au rapport annuel de la Société,

lequel renferme le compte rendu des opérations de l'année, y compris celui de tous les débats et conférences de la Convention. Ce rapport vaut au delà de la souscription. De plus ceux qui s'inscriront pour 1889 recevront la brochure de Mr W. H. Lynch, "Pratique de la Laiterie."

N. B. Le chemin de fer de l'Assomption rencontrera tous les convois du Pacifique à l'Épiphanie. (Par ordre.)

J. de L. TACHE
Secrétaire de la Société Ind. Lait.
Election de Laprairie

L'élection de Laprairie aura lieu le 24 Janvier; la nomination est fixée pour le 17.

Plusieurs médecins de cette Province ont l'intention de présenter à la législature de Québec, à la présente session, une requête pour demander aux chambres de mettre fin aux nombreuses demandes qui sont faites chaque année pour admettre à la pratique de la profession, des étudiants qui ne se sont pas conformés aux règlements du collège des médecins.

Concours de beauté

Les concours de beauté se multiplient. C'est à Turin que s'ouvrira, le 25 janvier, le prochain tournoi. C'est à qui sera décernée la pomme d'or et un riche bijou orné de diamants; la troisième une simple harpe. Le comité offre aux dames qui prendront part au concours leurs dépenses de séjour dans un hôtel de premier ordre.

CORRESPONDANCE.

M. C. G. Hector Beaudoin Ecuyer, Joliette, le 9 janvier 1889.

MONSIEUR,

Vous me demandez si jamais en aucune occasion vous m'avez refusé la communication des livres de la Corporation de la ville de Joliette, depuis que vous en êtes le Secrétaire, je puis vous répondre que vous ne m'avez pas refusé telle communication.

Vous me demandez, de plus si vous avez en ma présence, refusé à F. O. Dugas, Ecr., avocat, de prendre communication d'aucun livre de la Corporation; je puis également affirmer qu'en ma présence, vous ne lui avez pas refusé telle communication.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur J. MARTEL.

St-Ambroise de Kildare.

M. et Mde Larrière de St Thomas de Pierre Ville, étaient en visite cette semaine chez M. E. Larose.

Le Rvd M. Laporte est occupé à faire sa visite de paroisse.

Le choix du nouveau marguillier est tombé sur M. P. L. Desilets.

Après une quinzaine de jours de vacances, les élèves du couvent ont repris leurs classes.

A raison de la lutte politique qui se poursuit actuellement, M. le Curé a fait lecture d'un mandement qui a trait aux élections.

Un magnifique accordéon a été raffé chez M. A. Laporte et a été gagné par M. O. Robitaille.

M. Charles Loiseau, a reçu de magnifiques étrennes sous la forme d'un gros garçon, M. le Docteur Rivard et M. E. Guibault étaient dans les honneurs.

Grande assemblée politique ici mardi soir. Les deux candidats ont adressé la parole et ont été suivis par M. O. Therien M. P. M. Queen ex-employé civil, M. F. Morissette du Courrier des Laurentides, M. Fitzpatrick et McConville avaient adressé la parole dans l'après-midi à Hadstock.

Le tout s'est passé paisiblement.

Désastres maritimes en 1888

Voici une statistique des désastres arrivés en 1888 à des bâtiments en destination ou faisant voile des ports canadiens. Le nombre total est de 30490 ont été perdus complètement; 26 ont été avariés en venant à la côte; 57 ont eu leur coque et leurs agrès endommagés par la tempête; 48 ont eu des abordages et 23 ont été avariés par les glaces. En 1887, il n'y a eu que 340 désastres provenant des mêmes causes.

CORRESPONDANCE

Monsieur l'Editeur.

Permettez moi l'usage des colonnes de votre Journal pour réfuter certaines accusations portées contre moi par F. O. Dugas Ecr. avocat, dans l'assemblée de mardi soir.

M. Dugas m'a accusé de lui avoir refusé de prendre communication des livres de la Corporation de Joliette dont je suis le Secrétaire; j'affirme positivement, que je n'ai jamais refusé ni à M. Dugas, ni à personne autre la communication d'aucun des livres de la Corporation.

Le même M. Dugas a dit que dans une poursuite de la Corporation contre M. Pierre Chevalier, hôtelier, pour vente de boissons le dimanche, j'avais chargé deux piastres pour mon trouble, pour collecter la pénalité encourue; et M. Chevalier cité à corroborer cette assertion, a dit que c'était le cas; et bien! M.M. les Editeurs, j'affirme encore positivement que cette accusation est fautive et calomnieuse; le reçu donne par moi en cette affaire constate, que M. Chevalier m'a payé, en règlement de cette présente amende et frais la somme de \$6.15, dans la proportion de \$3.15, pour frais à M.M. McConville & Renaud avocats de la manderesse ce qui était correct et \$3.00, pour l'amende, que j'ai entrée dans les livres de Recettes de la Corporation, comme tout le monde peut le lire en tous chiffres et en toutes lettres. Je n'ai pas mis un seul centime dans ma poche. On m'a accusé à tort et malicieusement.

Je n'ai reçu que ce que j'avais droit de recevoir, et j'en fais les entrees régulièrement et exactement.

M. Dugas m'accuse encore d'avoir voulu lui extorquer \$1.00 pour chaque certificat sur copie ou extrait de documents municipaux; c'est une assertion inexacte, car j'ai dit à M. Dugas, "Je prétends avoir droit de charger \$1.00 par certificat et de ton côté, tu prétends le contraire; on va en faire un test case c'est le juge qui décidera." J'étais de bonne foi et d'avance j'ai bien voulu me soumettre à la décision de la Cour.

Je tiens à réfuter de suite ces différentes accusations qui sont toutes fausses et de nature à me faire un grand tort. Elles retomberont sur leurs auteurs.

C. G. HECTOR BEAUDOIN, Joliette, 9 janvier 1889.

Les Pêcheries.

Les pêcheurs des Etats-Unis étaient anxieux de savoir si le gouvernement fédéral allait renouveler les permis de pêche accordés en vertu du modus vivendi et dont le terme pour quelques-uns expirait le 31 du mois dernier. Le ministre des pêcheries canadiennes vient de déclarer à un correspondant qu'il n'a nullement l'intention de changer à pressant les règlements relatifs à l'octroi des permis et que le département n'a donné aucune nouvelle instruction.

Le modus vivendi doit embrasser l'espace de deux ans, et il n'y a aujourd'hui aucune raison de supposer que cette période sera abrégée.

Lorsque les permis furent accordés au printemps dernier, on fixa leur durée à un an, mais plus tard ce mode fut changé et l'on se conforma au système suivi à Terre-Neuve c'est-à-dire que les permis furent limités à une année grégorienne. Ces derniers permis expirèrent par conséquent le 31 décembre; mais il paraît qu'il y aura aucune objection à leur renouvellement.

Les droits perçus pour permis s'élèvent de quatre à cinq mille piastres.

La preuve que le modus vivendi a fonctionné d'une manière satisfaisante c'est que l'on n'a signalé aucune infraction aux lois de pêche et aucune saisie pendant la dernière saison.

ECHOS DU JOUR

Le blé est coté de 82c à 90c dans toute la province du Manitoba. Le charbon dur se vend dix piastres la tonne à Winnipeg.

La ville de Ste-Catherine, Ont., possède maintenant son puits de gaz naturel. On le dit très abondant.

Qui le croira ? Il y a aux Etats-Unis quarante-quatre maisons engagées dans la préparation de la gomme à mâcher ; Cette industrie a produit cette année une valeur d'au delà de \$10,000,000.

Une jeune fille de 18 ans, Emma Troxel, de Grook-d-Run (Ohio), a failli être enterrée vivante.

Cette jeune fille, à la suite d'une indisposition, étant tombée dans une léthargie profonde, le médecin la crut morte.

Au moment de clouer le cercueil, le père de la prétendue morte voulut embrasser une dernière fois sa fille. A sa stupéfaction en se penchant sur elle, elle se dressa.

Elle raconta qu'elle entendait et comprenait tout ce qui se passait, mais qu'elle était dans l'impossibilité de faire le moindre mouvement ; c'est l'émotion de l'adieu paternel qui lui aurait rendu l'usage de la vie.

On mande de Londres que le gouvernement anglais doit faire incessamment des achats considérables de chevaux au Canada, pour l'armée.

Le prochain roman de Jules Verne traitera un sujet canadien. L'illustre écrivain nous décrira la révolution de 1837-38. Ce livre qui promet sera illustré par notre ami M. Tirat Baignet. Cet artiste est venu au Canada, il y a quelques années avec les excursionnistes français sur le Damara.

Le *Journal de Québec* a atteint sa 48e année d'existence le premier janvier.

C'est un fort bel âge dans le journalisme canadien, et nous félicitons notre confrère d'y être parvenu, lui souhaitant longue vie.

Le gouvernement Mercier vient de nommer l'ex-lieutenant-gouverneur Masson et l'honorable F. Langelier, maire de Québec, membres du conseil de l'Instruction Publique en remplacement de l'hon. M. de Boucherville et de M. le juge Routhier, démissionnaires.

Une exécution dans la Louisiane.

On a exécuté dans la cour de la prison de Plaquemine (Louisiane) un nègre du nom de Moses Flanders, dit Edwards, condamné à mort pour avoir lâchement assassiné un nommé Brown avec lequel il avait eu une discussion d'intérêt. Lorsque, après son crime, on vint à l'arrêter Flanders qui était armé d'un fusil, a fait une résistance désespérée ; il a tiré plusieurs coups de feu sur les agents de la force publique, et ceux-ci n'ont pu s'en rendre maître qu'après l'avoir grièvement blessé.

Au moment de monter sur l'échafaud, Flanders était parfaitement calme ; il causait en riant avec le ministre qui était venu lui apporter les consolations de la religion.

Comme on lui demandait s'il comptait haranguer la foule du haut de l'échafaud, il a répondu qu'il n'avait rien à dire, qu'il était parfaitement résigné à son sort et qu'on lui faisait expier un crime que Dieu seul pouvait pardonner. On lui a offert de boire un verre de vin, mais il a refusé en disant qu'il craignait de se gâter.

Au moment où on lui attachait les mains, il a dit : "Vous pouvez me les attacher ici, mais vous ne le pourrez pas lorsque je serai au ciel. Il était onze heures et demie lorsque la trappe bascula sous les pieds de Flanders, dont la mort a été constatée après dix-sept minutes de pendaison.

Une foule énorme, composée en grande majorité de nègres, assistait à l'exécution.

Noble Réparation

Lord Lalibury télégraphie de Londres que le gouvernement des Etats Unis accorde \$1000 d'indemnité au nommé A. E. Hatheway, un Canadien, arrêté il y a deux ans au fort McKenney, Wyoming, comme déserteur de l'armée américaine. L'accusation ayant été reconnue fautive, Hatheway fut remis en liberté, et sur demande à cet effet, on a décidé de lui accorder l'indemnité sus-citée.

DE CI DE ÇA.

Le prof. Wiggins, de tempétueuse renommée, avertit l'univers que notre globe est menacé d'avoir bientôt deux lunes ! Et il ajoute que, si cet événement astronomique s'accomplit, les marées monteront si haut que les vallées et les plaines seront submergées en permanence et il ne restera guère que les montagnes d'habitables !

Heureusement, le tout-puissant Wiggins est un employé civil et le gouvernement d'Ottawa ne lui permettra certainement pas d'exécuter son sinistre dessin.

L'année 1889 s'est ouverte avec une éclipse du soleil, visible sur les côtes du Pacifique. Semblable coïncidence n'est pas arrivée depuis 1682 et ne se verra de nouveau qu'en 2161. Les années 1162, 660, et 641, avant J. C., et 865 et 1405 de l'ère chrétienne ont aussi commencé avec le même phénomène. Si nous vivions dans un âge superstitieux, l'air se rait rempli de présages de guerres et de tumultes, de peste et de famine.

Au St-Esprit.

Le Rév. M. Aubin, curé de St-Esprit, a commencé cette semaine la visite de sa paroisse.

Une histoire de revenant fait ces jours-ci le sujet de toutes les conversations, dans cette paroisse. Il paraîtrait qu'une dame du nom de Bertrand, a vu il y a quelques jours, sa sœur feu M^{me} Raymond. Elle était à recevoir le chapelier avec son petit fils, lorsque celui-ci aperçut une femme habillée de blanc dans la pièce où ils étaient. Il paraîtrait aussi que le fantôme a demandé à Madame Bertrand de faire chanter une grand-messe pour le repos de son âme.

Nouvelles du Comté de Montcalm.

Personnel.—Le Rév. M. Oimet est allé passer quelques jours dans sa famille, cette semaine.

M. Thérien était à St-Esprit, Dimanche dernier. Il est allé à St-Casimir, le dimanche qui a précédé Noël.

Pêche.—Il est maintenant permis de pêcher la truite dans nos lacs. Bon nombre de pêcheurs des paroisses du sud ont profité des beaux jours de la semaine dernière et de cette semaine pour aller faire leur provision de poisson pour le carême.

Conférence.—La conférence ecclésiastique des prêtres du Comté de Montcalm, a eu lieu jeudi, chez M. le curé Oimet. Presque tous les curés du Comté étaient présents.

Marquillier.—M. Tremblé Ethier a été élu à l'unanimité marquillier de cette paroisse à la place de M. E. Dupuis sortant de charge.

Ste-Marie Solomée.—La vente des bancs dans l'église de cette nouvelle paroisse, a rapporté la jolie somme de \$500.

Les premières inhumations ont eu lieu dans cette paroisse, la semaine dernière. Les premiers citoyens enterrés dans le nouveau cimetière ont été M. Gaudette et M. Dupuis.

Le froid en Russie.

Un terrible désastre est arrivé à Tabuntschi, près de Tiflis, en Géorgie. Un train s'étant trouvé enneigé pendant une furieuse tempête de neige, avant qu'on put lui faire parvenir des secours, quatorze passagers

avaient péri, victimes du froid, et vingt autres étaient à moitié gelés. Un parti de secours qu'on avait envoyé aux passagers s'égarra en chemin et tous ses membres périrent.

Echos de Joliette.

Judiciaire.—Son Honneur le Juge Gill, était à Joliette Lundi soir pour rendre jugement dans plusieurs causes.

St-Thomas.—Le Rév. M. Chicoine curé de cette paroisse est assez gravement indisposé qu'il lui a été impossible de chanter la grand-messe, Dimanche dernier, jour de l'Épiphanie. C'est le Rév. M. Ducharme Supérieur des Clercs St-Viateur qui a officié ce jour et a fait le sermon de circonstance, prône éloquent qui a vivement ému son nombreux auditoire.

Transaction.—M. J. N. Landry marchand de cette ville a acheté le stock de M. P. Guillemette de St-Jérôme à 45 cts dans la piastre, et l'a transporté à Berthier, pour le vendre à l'encan.

Température.—Depuis quelques jours, la température est bien variable. Pluie, neige, grésil, l'on se dirait plutôt au printemps qu'en hiver, ce dont ne se plaignent pas ceux qui sont obligés d'acheter le bois de chauffage.

Municipal.—Les élections Municipales de cette Ville ont eu lieu mercredi dernier le 9.

M. A. Fontaine et Frs. Rivet, conseillers sortant de charge cette année, ont été réélus par acclamation.

Assemblée.—Samedi dernier le 5 du courant, une grande assemblée, convoquée par les libéraux a été tenue sur la place publique.

Les questions politiques ont été discutées par M. Hilaire Neveu et Edouard Guibault candidats l'Hon. M. Bellerose et Messieurs Cornélius, Langelier Pagnuelo, Lemieux, Curran, Saurale.

M. Leprieu a été appelé par la foule, mais se trouvant éloigné de l'assemblée, il n'a pu prendre part à la discussion.

L'assemblée était présidée par M. A. Fontaine.

Il y avait foule et tout s'est passé dans le plus grand ordre.

Une seconde assemblée sera tenue samedi prochain le 12 du courant.

Election de Joliette.—La présentation des candidats pour l'élection fédérale de ce comté a eu lieu, en cette ville Mercredi dernier, le 9 du présent mois. MM. Edouard Guibault et Hilaire Neveu ont été mis en nomination.

Le dépôt requis par la loi a été fait entre les mains de l'Officier Rapporteur M. le Docteur Rivard, Sheriff.

La votation aura lieu Mercredi le 16.

Malgré qu'ils ne se tiennent pas d'assemblées le dimanche, les citoyens sont constamment tenus au courant de la politique du jour par différents orateurs qui parcourent les campagnes de ce comté.

La lutte est très active l'on déploie des deux côtés beaucoup de zèle.

Elections.—M. Dieudonné Désormier, Notaire de cette ville, a été choisi pour agir comme agent légal de Mr. Edouard Guibault dans l'élection qui doit avoir lieu le 16 du courant pour la représentation du comté au parlement fédéral. L'agent de M. Hilaire Neveu est M. George Desroches, marchand, de cette ville.

NAISSANCE.

En cette ville le 8 du courant la Dame de M. Ephrem Bolduc marchand, un fils.

DECES

A Joliette, le 9 du courant, Marie-Léonie Albina, enfant de M. Camille Labreche, marchand, à l'âge de 1 mois

Bureau du Conseil Municipal du Comté de Montcalm.

Je donne par les présentes, avis public, que les terres ci-dessous désignées seront vendues par encan public, en la paroisse de Ste-Julienne, au Palais de Justice, lieu où le conseil municipal du Comté de Montcalm tient ses sessions, Jeudi, le septième jour du mois de Mars prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais avant le jour ci-dessus indiqué.

Municipalité de la Paroisse de St-Patrick de Rawdon.
Municipality of the Parish of St. Patrick of Rawdon.

Propriétaires Proprietors	Lots.	Rang. Range.	Étendue Ex. per ac.	Monta. Amnt.
Toussaint Tandu and John Gray ou héritiers	S. E. No 5	5e T. Rawdon	100 acres	\$ 7,24
John Vale	S. E. No 137e	do	100 do	7,33
	S. E. No 141e	do	100 do	2,62

Municipalité du Township de Chertsey.
Municipality of the Township of Chertsey.

Daniel Lépine	5	1 T. Chertsey	100 do	13,21
Thomas Carey	48	1er do	100 do	1,74
Thomas Carey	49	1er do	100 do	1,38
Sharpe	47, 48, 49	2 do	300 do	1,26
Trempe Maxime	31½ S. E.	3 do	50 do	4,54
Lefèvre Michel	19 partie	5 do	6 do	2,75
do do	20 partie	5 do	1 do	2,06
Joseph Giguère	4	9 do	100 do	5,19

Municipalité du Township de Wexford.
Municipality of the Township of Wexford.

Ermond Leprieu	47	4 T. Wexford	100 do	6,51
Lucien Unkown	56	4 do	100 do	12,11

Ste-Julienne, 7 Janvier 1889. 7th January 1889.
G. A. ARCHAMBAULT,
Sec.-Trés. C. M. C. M.
Sec.-Treas. M. C. C. M.

Mort de M. Lesage.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Louis Lesage, surintendant de l'aqueduc de Montréal, survenue mercredi matin, à sa résidence de Verdun.

M. Lesage était un des employés les plus anciens et les plus respectés de la Corporation. Il occupait une haute position à la tête du département de l'eau, et sa mort est vivement regrettée par tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître.

Une courte session.

Dans quelques jours le Parlement fédéral se réunira, et l'on commence à prédire comme à l'ordinaire que la session sera courte, cette fois, et que les chambres pourront être prorogées à Pâques, vu que Pâques tombe cette année le 21 avril. Le nombre des bills ne sera probablement pas considérable. Jusqu'à présent il n'a été donné que soixante dix avis de bills privés, et compris huit pour divorce, et il n'est pas probable que ce nombre soit fort augmenté. Quelques mesures publiques importantes seront sans doute soumises aux chambres par le gouvernement, mais il n'y a pas lieu de croire qu'elles soient de nature à entraîner de longs débats. Tout indique donc que la session sera courte.

LES TROIS MARI

Mines d'or et source de larmes

Une femme des environs de Montréal avait épousé un nommé Charest il y a vingt six ans. Depuis 18 ans Charest avait quitté sa femme et ses enfants pour chercher fortune en Californie. Il ne donna jamais de ses nouvelles et le bruit de sa mort courut à Montréal. Sa femme, se croyant veuve, contracta en deuxième noces avec un nouveau protecteur. Ce dernier s'est noyé accidentellement en tombant d'un pont sur la rivière des Prairies.

Après un délai convenable, un deuil respectable, elle convola en troisièmes noces avec un cultivateur du comté de Laval. Quelle ne fut pas sa surprise ces jours derniers lorsqu'elle apprit le retour à Montréal de son légitime

Office of the Municipal Council of the County of Montcalm.

I do hereby give, public notice, that the lands herein-after described, will be sold by public auction in the parish of Ste-Julienne, in the County House, being the place where the municipal Council of the County of Montcalm holds its sessions, on Thursday, the seventh day of March next, at ten o'clock in the forenoon for the assessments and charges due to the Municipality hereinafter mentioned upon the several lots herein after described unless the same be paid with cost before the day of sale.

Municipalité de la Paroisse de St-Patrick de Rawdon.
Municipality of the Parish of St. Patrick of Rawdon.

Propriétaires Proprietors	Lots.	Rang. Range.	Étendue Ex. per ac.	Monta. Amnt.
Toussaint Tandu and John Gray ou héritiers	S. E. No 5	5e T. Rawdon	100 acres	\$ 7,24
John Vale	S. E. No 137e	do	100 do	7,33
	S. E. No 141e	do	100 do	2,62

Municipalité du Township de Chertsey.
Municipality of the Township of Chertsey.

Daniel Lépine	5	1 T. Chertsey	100 do	13,21
Thomas Carey	48	1er do	100 do	1,74
Thomas Carey	49	1er do	100 do	1,38
Sharpe	47, 48, 49	2 do	300 do	1,26
Trempe Maxime	31½ S. E.	3 do	50 do	4,54
Lefèvre Michel	19 partie	5 do	6 do	2,75
do do	20 partie	5 do	1 do	2,06
Joseph Giguère	4	9 do	100 do	5,19

Municipalité du Township de Wexford.
Municipality of the Township of Wexford.

Ermond Leprieu	47	4 T. Wexford	100 do	6,51
Lucien Unkown	56	4 do	100 do	12,11

Ste-Julienne, 7 Janvier 1889. 7th January 1889.
G. A. ARCHAMBAULT,
Sec.-Trés. C. M. C. M.
Sec.-Treas. M. C. C. M.

époux No 1, en chair et en os, riche, dit-on, de \$33 000 gagnées dans les mines de la Californie.

La situation de la pseudo-veuve se trouve très corsée aujourd'hui. Elle ignore encore si son vrai mari a l'intention de rentrer dans ses droits.

Comme elle est très attachée au No 3 et comme elle prétend avoir des griefs sérieux contre le No 1, il n'est pas probable que le changement de numéro s'exécute sans contestation.

Recettes utiles.

Moyen d'ôter le goût de rance au beurre fondu et à la graisse.

Lorsque l'on s'aperçoit que l'une de ces substances n'a plus un goût irréprochable, il suffit pour leur redonner de les mettre sur le feu : et lorsque beurre ou graisse commence à être fondu, on jette dedans un petit morceau de pâte à pain, ou une croûte de pain. On laisse bouillir un moment. La pâte ou le pain absorbe tout le goût de rancidité ; et la graisse ou le beurre, remis dans les pots et refroidis, ont repris leur bon goût du premier jour.

Jeu de cartes sur l'Histoire du Canada.

Récréation Patriotique

Ce jeu de cartes sur l'histoire du Canada est enregistré par C. T. Merrel de la Durantaye.

C'est une manière facile et amusante d'apprendre l'histoire de notre pays. Sous la forme de carte à jouer ce jeu trouve sa place dans toutes les familles et surtout dans toutes les maisons d'éducation. Par ce moyen, on rendra utiles et attrayantes les longues soirées d'hiver et les récréations parfois si fastidieuses de nos pensionnats.

Chaque jeu est accompagné d'une direction, à l'aide de laquelle on peut apprendre à jouer en moins d'un quart d'heure.

Nous recommandons à tous d'en faire l'essai. On le trouvera en vente chez tous les libraires. Prix du jeu : 25 cts. Une remise libérale sera faite pour l'achat à la douzaine. On en recevra un jeu franc, en envoyant 25 cts à

M. ALBERT GÉVAÏS,
Libraire, Joliette.

PILULES ANTIBILIEUSES



Du Dr NEY

Remède par excellence, contre les Affections Biliaires: Torpeur du Foie, Excès de Bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de Tête, Etc.

Ces Pilules, préparées selon la formule d'un praticien distingué ne contiennent ni mercure ni autres substances minérales qui puissent altérer la santé des personnes qui en font usage. Elles sont purement végétales et composées d'extraits de plantes précieuses, éminemment propres à purifier le sang et à le débarrasser de toutes ses impuretés.

Les Pilules du Dr Ney n'exposent pas, comme beaucoup d'autres pilules composées de mercure, à la perte des dents, des cheveux et même des ongles, conséquence désastreuse de l'usage des mercuriaux. On peut les prendre en toutes saisons et leur administration est des plus faciles.

La valeur incontestable de ces Pilules a porté nombre de médecins à les employer pour leurs patients; et les demandes de plus en plus nombreuses qu'on nous adresse pour cet article démontrent que leur usage donne la plus entière satisfaction.

Le peu d'espace dont nous pouvons disposer ne nous permet pas de publier ici tous les témoignages flatteurs qui nous arrivent de la part de ceux qui ont pu apprécier le mérite des Pilules du Dr Ney.

Nous inserons toutefois celui d'un médecin distingué qui depuis longtemps emploie ces Pilules à l'exclusion d'autres purgatifs dont il faisait autrefois usage, et ce non-seulement pour ses patients, mais aussi pour son usage personnel.

Lavaltrie, 1er mai 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliaires du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans toute sorte de cas où des pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Bien cordialement

Votre tout dévoué
DR D. MARSOLAIS.

Les Pilules Antibiliaires sont en vente chez tous les pharmaciens et marchands en général.

SEUL PROPRIETAIRE:

Louis Robitaille,
PHARMACIEN-CHIMISTE
Joliette, P. Q.

Prix: seulement 25 Centins la Boîte.

A VENDRE.

Un emplacement, situé au village de Ste-Béatrix, de la contenance de 2 arpents en superficie, bâti de maison, grange, écurie, hangar et autres dépendances, le tout en bon ordre. De plus une boutique de forge de bonne dimension, est construite sur le dit emplacement et est dans un état parfait.

Pour les conditions qui sont des plus avantageuses.

S'adresser à
DENIS RIOPEL, Forgeron
Ste-Béatrix.

NOUVEAUTES
— POUR —
L'AUTOMNE ET L'HIVER.

Un assortiment considérable de marchandises nouvelles chez

Camille Labrèche,

Consistant en draps à robes de toutes les couleurs, patrons de robes en plads \$10 à \$18. Soie noire et en couleur. Satin merveilleux. Cachemire noir de 12cts jusqu'à \$1.25 la verge. Mérinos français dans tous les prix. Mérinos à soutanes assortis. Etouffes à manteaux, jusqu'à \$6 la verge. Tweeds, Serges, Draps à surtout dans toutes les couleurs nouvelles.

Un assortiment extraordinaire pour le deuil. Un grand choix de collets, poignets, cols pour les jeunes gens. Les couvertes ont été achetées par ballot à des conditions extraordinaires. Couvre-pieds blancs et en couleur en grande quantité.

Un lot de corps et caleçons défiant toute compétition. Tapis pour plancher de sautons de 35 à 75 cts la verge. Le plus grand assortiment de hardes faites que l'on puisse voir.

Il ne faut pas oublier les pelleteries pour le grand choix dans différentes modes pour Dames et Messieurs: Au-delà de 500 peaux de moutons de Perse assorties dans les prix suivants: \$2.50, \$3, \$3.50, \$4, \$4.50, \$5, \$5.50, \$6, \$6.50. Limitation Seal Skin jusqu'à \$15 la verge.

Ainsi venez voir le plus grand assortiment.

Ainsi peut-il être en droit de dire: "Je peux et veux vendre à bon marché et promettre de plus, un escompte sur tout achat fait argent comptant." Les Messieurs du Clergé trouveront chez lui des Mérinos à soutanes à prix tels qu'on ne pourra acheter plus facilement dans les maisons de gros.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Camille Labrèche

CANADA, Province de Québec, District de Joliette, dans la Cour, de Circuit, No 2329. Eugénie Paquin, fille majeure et usant de ses droits, de Ste-Elizabeth, dans le District de Joliette, demanderesse, contre Nazaire Martin dit Peland, cultivateur, et devant du même lieu et actuellement absent de la Province de Québec, défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois. Ville de Joliette, le 31 Décembre 1888.

DESROCHERS & DESILETS,

G. C. C.

J. M. TELLIER,

Avocat de la Demanderesse

Maison de pension

M. ALFRED DRAINVILLE à l'honneur d'intormer le public, qu'il vient d'ouvrir dans la maison occupée autrefois par le Dr Boulet rue St-Charles-Borromée, Joliette, une maison de pension, bonne table, chambres bien garnies, le tout de première classe.

La dite maison possède de bonnes écuries. Loue également des chevaux et voiture de charge et légère, à des prix défiant toute concurrence.

Vous êtes respectueusement prié d'en faire l'essai.

LES DAMES DRAINVILLE ont ouvert de leur côté un atelier de modes, elles travaillent avec goût et confectionnent aussi des Hardes pour hommes.

QU'ON SE LE DISE

3 j. No. 226 m.

A VENDRE.

Une terre située à St Paul, comté de Joliette, de 4 arpents de largeur sur 21 de profondeur, bâtie de maison grange et autres dépendances

Vente à bonnes conditions.

S'adresser à

M. NARCISSE DESROSIERS,

ST-PAUL.

N. B. — L'acquéreur aura la facilité de pouvoir acheter tout le roulant.

27 Déc. 1 m

Avis. — M. St-Jean, vétérinaire de St-Alexis informe les cultivateurs qu'il sera à Joliette tous les samedis ou ceux qui auront besoin de ses services pourront le trouver à l'Hôtel Chevalier.

Poudre Déplicative



DE VINK
POUR LES CHEVAUX.

Cette Poudre est une préparation bien supérieure aux Poudres de condition communes qui inondent actuellement le marché, dont bon nombre ne contiennent, en grande partie, que de la graine de lin moulu ou autres substances de peu de valeur.

La POUDRE DÉPURATIVE DE VINK, préparée selon la formule d'un éminent Vétérinaire américain, est formée de substances médicamenteuses éminemment propres à purifier le sang des Chevaux et des Bertiaux. Sous son influence, l'appétit perdu revient promptement, le poil devient luisant et la santé de l'animal ne tarde pas à s'améliorer.

Cette excellente préparation est aussi employée avec beaucoup de succès contre la Toux épizootique et la Gourme. C'est la Poudre de condition par excellence.

Nous pourrions citer nombre de témoignages pour établir la valeur de cette Poudre. Faute d'espace, nous ne publions que ceux qui suivent. Le premier vient d'une personne bien connue dans le monde des affaires; le second a pour auteur un homme qui a acquis beaucoup d'expérience dans le traitement des maladies des chevaux.

JOLIETTE, 8 juin 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

MONSIEUR,

J'ai employé la POUDRE DÉPURATIVE DE VINK contre une forte attaque de gourme dont souffrait mon cheval. Il me fait plaisir de déclarer que cette préparation m'a parfaitement réussi.

Veillez agréer, Monsieur, les sentiments distingués avec lesquels je me souscris.

Votre bien dévoué et obéissant serviteur,

AIME RIOPEL,

Gérant de la Cie manufacturière de tabac canadien de Joliette.

JOLIETTE, 2 juin 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

En réponse à votre demande au sujet de la valeur de la Poudre Déplicative de Vink, je dois vous dire que cette préparation m'a donné la plus entière satisfaction dans tous les cas où je l'ai employée pour guérir diverses maladies des chevaux.

Voilà à peu près vingt ans que je m'occupe de soigner les chevaux, et d'après mon expérience la Poudre Déplicative de Vink est une excellente préparation qui l'emporte de beaucoup sur les Poudres de condition ordinaires.

O. DEROUIN.

Vendue en gros paquets pesant à peu près trois fois autant que les paquets de Poudres de condition ordinaires.

La Poudre Déplicative de Vink est en vente chez tous les pharmaciens et marchands, et chez

Louis Robitaille,

PHARMACIEN-CHIMISTE,

JOLIETTE, P. Q.

Prix; seulement 25 Centins le paquet.

G. A. CHAMPAGNE,
AVOCAT,

Admis au barreau, Nov. 1858

BUREAU ET RESIDENCE:

RUE MANSEAU.

JOLIETTE.

Olaus Thérien, M. P.

AVOCAT | ADVOCATE,

Ste-Julienne,

Comté de Montcalm, P. Q.

J. & W. REID, N. I. Charland,

FABRICANTS DE PAPIER

A LA

Papeterie de Lorette

98, 100, rue St-Paul, Québec

FABRIQUENT LE FEUTRE pour toiture, lambrissage et pour mettre sous les sapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Pont Rouge.

On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

J. & W. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries, etc., etc.

Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier de métaux et de fournitures pour la marine, etc., etc.

Ils payent le plus haut prix pour toutes sortes de toiles, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.

Au public voyageur!!!

L. P. H. TURGEON, Agent Général, de la ville de Joliette, est heureux d'annoncer au public de Joliette et des paroisses environnantes, qu'il est maintenant le seul agent pour les Compagnies des Lignes de Chemin de Fer suivantes:

Le Vermont Central, le Grand Tronc, le Delaware & Hudson, le South Eastern.

M. TURGEON est également agent pour plusieurs Compagnies d'Assurances très puissantes, sur le feu et la vie, savoir: La Guardian, sur le feu, La Commercial Union, sur le feu et la vie La United States, sur la vie et La Travelers sur les accidents.

Bureau: Rue Manseau,
Ancienne résidence de F. B. Godin, Ecr.
JOLIETTE.

M. Turgeon désire prévenir le public qu'il sera toujours à son Bureau, et que dans aucun temps, il s'efforcera de donner entière satisfaction aux voyageurs et aux personnes qui voudront bien se servir de leurs primes d'Assurances.

Allez le voir, vous serez bien servis et promptement.

M. AUGUSTE GOULET,
SELLIER

et marchand de Chaussures de toutes sortes Place Bourget, en face de la Pese à tou, Joliette annonce au public, que ce printemps il a fait de grandes réparations à sa maison de commerce et continuera comme par le passé à tenir un immense assortiment de Chaussures.

Il en tient de toutes les sortes, de toutes les quantités et de toutes les formes. Prix suivant la valeur.

M. A. Goulet, continuera sa boutique de seller et tiendra en vente toutes sortes de harnais, simples et doubles, aussi réparations en tous genres exécutées promptement, le tout, à très bas prix.

De plus tenant une écurie de louage, en quantités de tel spéculateur, il promet, voitures de toutes sortes, bons chevaux, loués à des prix débaud toute compétition.

M. Goulet aura toujours en mains un assortiment considérable de bois de chauffage qui vendra à bon marché.

9 Mai 1888 1 an.

M. P. E. Beaupré,

Entrepreneur-Mécanicien,

Rue Notre-Dame,

JOLIETTE.

M. Paul Emile Beaupré, annonce au public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique de

PORTES, CHASSIS, Etc.,

et qu'il entreprendra toutes les commandes qu'on voudra bien lui donner, à des prix très réduits.

Encouragez M. P. E. Beaupré, et vous aurez la satisfaction de pouvoir dire qu'il travaille à bon marché, et avec un goût supérieur. Allez lui faire une visite, car ses prix délient toute compétition.

N. I. Charland,
TAILLEUR,
DE JOLIETTE,

Vient de faire l'acquisition d'un nouvel instrument pour fabriquer toutes sortes de boutons pour habits d'hommes pour convenir aux habillement que l'on porte, et cela de toutes grandeurs. De plus, M. Charland annonce aux Dames qu'il en fabriquera spécialement pour les vêtements de femmes et enfants.

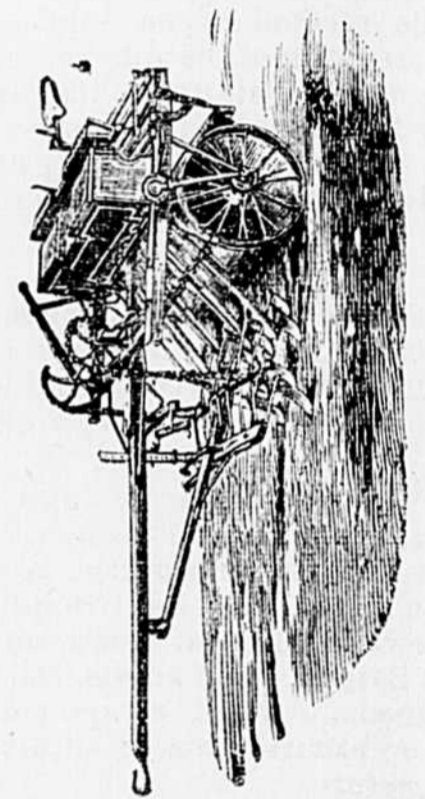
Donc plus d'inquiétude pour se procurer des boutons pour convenir à vos habits.

Allez tout droit voir

N. I. CHARLAND,
RUE ST-PAUL, JOLIETTE.

No 14 8 Nov. 3m

Roleaux semant la graine de mil.



Messieurs les cultivateurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous manufacturons ce printemps, des roleaux sur un nouveau système, avec siège à ressort, plate forme entourée pour les poches, et grattoir à levier pour débouurer le rouleau. Le rouleau est en deux bouts, afin d'en faciliter le retournage. Quand on le désire on adapte à ce rouleau, une boîte pour semer la graine de mil, et une petite herse légère pour la herser. Le tout à un prix raisonnable.

On manufacture aussi des machines pour soier le bois de chauffage avec soie ronde, et fonctionnant avec horse power. On continue aussi à manufacturer nos machines à moudre, comme par le passé. Une visite est respectueusement sollicitée.

Venez nous rendre une visite, nos instruments sont de première classe, et on garanti de vous donner satisfaction.

Vos serviteurs,

S. VESSOT & CIE.

Manufacturiers.

Joliette, P. Q.

L. Z. MAGNAN

MANUFACTURIER DE

BISCUITS DE JOLIETTE

se fait un devoir de remercier ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour.

M. MAGNAN s'efforcera comme par le passé de donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Toujours en mais, un assortiment complet de

BISCUITS DE TOUTES SORTES qu'il vend aux marchands à des prix défiant toute compétition.

M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands n'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la

MANUFACTURE DE JOLIETTE, ainsi que du tabac en feuille.

Ainsi MM. les Marchands de la campagne pourront s'adresser à lui en toute confiance.

L. Z. MAGNAN,
JOLIETTE, P. Q.

26, 3, 14-12m